



Droit à la naturalisation

Par **Rwija**, le **14/05/2016** à **10:52**

Bonjour Maître,

Je voudrais savoir svp si je peux demander la naturalisation sachant que depuis janvier 2012 j'ai été en cdd au CNRS dans le cadre d'une these jusqu'à janvier 2016 et depuis je suis en chomage jusqu'à l'heure actuelle.

Je rajoute que j'ai pas eu le diplome doctorat a la fin de mon contrat car pour des raisons financiere on n'a pas puis aller jusqu'au bout.

Merci d'avance de votre retour.

Par **youris**, le **14/05/2016** à **10:57**

bonjour,

" L'insertion professionnelle constitue une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France.

Toutefois, elle est appréciée sur l'ensemble de la carrière professionnelle et pas uniquement sur votre situation précise au moment de votre demande.

La nature du contrat de travail (CDD, contrats d'intérim) ne constitue pas un obstacle en soi dès lors que l'activité permet de disposer de ressources suffisantes et stables."

je crains qu'étant au chômage et de ce fait ne remplissant pas de ressources suffisantes et stables exigées, vous n'obteniez pas une réponse favorable.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

salutations